



Inscriptions stage Nant-In-Swing 2017

Règlement et conditions

If you need an English translation of the conditions, please contact us at info@eurenszene.eu

Inscriptions aux stages

- Pour valider votre inscription, remplissez le formulaire en ligne et faites-nous parvenir le règlement sous 10 jours (via HelloAsso, ou bien par virement bancaire, ou, à titre exceptionnel, par chèque)
- Les inscriptions sont enregistrées dès que l'association Eur en Scène reçoit votre formulaire d'inscription en ligne, sous réserve de réception du règlement.
- Pour les cours de danses en couple (Blues, Lindy Hop et musicalité), le nombre de cavalières seules est limité à 1 cavalière seule pour 2 couples inscrits maximum.
- Une femme peut s'inscrire en tant que *leader*. De même qu'un homme peut s'inscrire en tant que *follower* (sans pouvoir changer de rôle pendant tout le stage).
- Les cours de danse sont ouverts aux personnes ayant les pré-requis définis dans les niveaux, à partir de 16 ans. Toute personne mineure devra faire compléter une autorisation par ses parents ou son représentant légal. A ce titre, Eur en Scène ne saurait être tenue responsable des actes causés par et aux personnes mineures.
- Le participant déclare par son inscription être apte médicalement à la pratique de la danse. La personne mineure devra fournir un certificat médical d'aptitude à la pratique de la danse à l'association Eur en Scène.
- Toute inscription est soumise à l'appréciation du bureau de l'association Eur En Scène, qui peut refuser la demande d'inscription sans avoir à fournir de justification.

Liste(s) d'attente des stages

- Votre inscription sera confirmée, dans la mesure où le nombre maximum de participants n'est pas atteint. Dans le cas contraire, nous vous placerons sur liste d'attente et vous tiendrons bien sûr informés des suites de votre pré-inscription.
- Dans le cas des cavalières seules, une liste d'attente est automatiquement établie. Dès que 2 couples et/ou un cavaliers seuls seront inscrits, l'inscription de la première cavalière seule sur la liste sera confirmée.

Déroulement des ateliers

- Pour accéder aux cours, les participants doivent obligatoirement porter leur badge d'accès remis à l'arrivée.
- Les participants doivent être munis de chaussures adaptées pour accéder à la salle de danse. Toutes chaussures pouvant laisser des traces sur le sol sont interdites.
- Vos professeurs et Eur en Scène interdisent les élèves de filmer durant les cours, excepté à titre exceptionnel (autorisation expresse des professeurs).



- Les participants acceptent de se conformer au choix des professeurs si ces derniers devaient les réorienter dans un autre niveau. Ceci afin de faciliter le bon déroulement et l'homogénéisation de l'apprentissage.
- Le nombre de participants à un atelier est limité à la capacité d'accueil, cette dernière étant déterminée par l'association Eur en Scène et la Ville de Nantes.

Clause en cas d'annulation

- L'association Eur en Scène se réserve le droit d'annuler certains stages, si le nombre d'élèves inscrits ne lui permettait pas de couvrir les frais occasionnés par son organisation. Toute annulation sera communiquée et remboursée intégralement par Eur en Scène aux inscrits, une semaine avant le stage, au plus tard.
- L'association Eur en Scène se réserve le droit de garder 50 % du prix du stage pour frais de gestion pour toute annulation d'inscription 31 jours avant la date du stage (quel que soit le motif d'annulation).
- Aucun remboursement ne pourra être possible, même en cas de maladie ou blessure, à compter de 30 jours avant le stage. Cependant, et sous réserve de présentation d'un certificat médical, Eur en Scène pourra évaluer la possibilité d'échanger ce stage contre un autre stage organisé par l'association.
- L'association Eur en Scène peut être amenée à modifier le planning ou les professeurs des stages (notamment en cas de vol annulé d'un professeur, en cas de maladie ou blessure). Aucun remboursement ne pourra être demandé par les inscrits pour ces motifs.

Perte ou vol d'affaires personnelles (stages et concerts)

L'association Eur en Scène ne sera pas responsable en cas de perte ou de vol d'affaires personnelles durant les stages et les concerts.

Droit d'image (stages et concerts)

Eur en Scène réalisera des photographies et vidéos durant l'événement. Toute personne ne souhaitant pas autoriser les organisateurs à diffuser son image doit impérativement en informer Eur en Scène par écrit, dès son inscription.

Assurance (stages et concerts)

- La responsabilité des organisateurs ne peut-être engagée pour tout préjudice matériel ou corporel causé ou subi par toute personne, durant les stages et les concerts.
- Conformément à l'obligation d'assurance, Eur en Scène a souscrit un contrat d'assurance multirisques auprès de la compagnie d'assurance Groupama - Nantes.